Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 13/03/2026
ID : 089-218900694-20260226-2026_011-DE

Mairie de CHAILLEY YONNE	DELIBERATION **2026 / 0011** **Annule et remplace** **Suite erreur matérielle** **La délibération 2026-0001** Séance du **26/02/2026**	Objet : Affaires générales **Contrat de prestation de services** **Gestion de la Cantine scolaire**

MEMBRES CONSEIL		
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

DATE DE CONVOCATION
19/02/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification
14 MARS 2026

Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Mrs, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Hervé CYGANKO Adjoints, Mrs Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mmes Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Ismérie BRUNAT

Absente excusée :
Absente : Mme Viviane ROUSSEL
M. Patrice DOYEN, pouvoir à M. Renault
Secrétaire de séance : Mme Ismérie BRUNAT

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de prestation de services signé avec Madame POTIER pour la gestion de la cantine est arrivé à échéance. Il doit être renouvelé pour une durée ne pouvant pas excéder 3 ans.
Madame POTIER maintient le prix de 16 € HT par heure pour cette prestation.
Le contrat démarrera au 1er Mars 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de renouveler le contrat de prestation de services avec l'entreprise LES PIEDS SOUS LA TABLE SANS CHICHI, représentée par Madame Emmanuelle POTIER,

Acceptent le prix de 16 € HT de l'heure pour cette prestation.

Disent que le contrat est signé pour 1 an à compter du 1er Mars 2026 et sera reconduit tacitement pour une durée ne pouvant excéder 3 ans, sous réserve d'une baisse importante des effectifs.

Autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont
Signé tous les membres présents
Le Maire
Philippe GUINET BAUDIN

P.o

MAIRIE DE CHAILLEY (Yonne)